

0652

02 JUIN 1980

N° 2133/15-00

NOTE aux Directeurs Généraux  
au Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
K I G A L I

Messieurs les Directeurs Généraux,

Etant données les contraintes actuelles en matière de budget, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le carburant pour votre transport vous sera servi pour 20 jours à raison de 7,50 l par jour.

C'est pour cela que vous devrez limiter vos déplacements de façon que vous ne dépassiez ce quota.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général  
au Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
K I G A L I
- Monsieur le Gestionnaire des crédits  
au Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
K I G A L I

